

10

BONNES RAISONS D'ADHÉRER AU CIQ

1. POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS COMMUNS DES HABITANTS DE NOTRE QUARTIER.
2. POUR PARTICIPER AUX ÉVÈNEMENTS CONCERNANT NOTRE QUARTIER.
3. POUR SE JOINDRE AUX ACTIONS DU CIQ.
4. POUR INTERVENIR AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS AFIN D'OBTENIR DE CES DERNIERS LES AMÉLIORATIONS NÉCESSAIRES À L'ENTRETIEN ET AU DÉVELOPPEMENT DE NOTRE QUARTIER.
5. POUR DONNER NOTRE AVIS SUR LES DIFFÉRENTS DOSSIERS CONCERNANT NOTRE SECTEUR.
6. POUR CONSTITUER UNE RÉELLE FORCE DE PROPOSITION ET AINSI ORIENTER AU MIEUX LES DÉCISIONS AFIN DE SAUVEGARDER NOS INTÉRÊTS.
7. POUR DÉVELOPPER UNE DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE TOTALEMENT APOLITIQUE.
8. POUR RENDRE EFFICACE LE CIQ, LIEU DE DIALOGUE, D'INITIATIVE, DE CONCERTATION ET D'INFORMATION.
9. POUR ÉLABORER DES PROJETS GLOBAUX VISANT À AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE GRÂCE À NOTRE CAPACITÉ À ABORDER TOUTES LES QUESTIONS QUI ONT TRAIT À LA QUALITÉ DE VIE DANS LE QUARTIER.
10. POUR MAINTENIR LA MÉMOIRE COLLECTIVE DU QUARTIER, COMME NOUS LE FAISONS DEPUIS PLUS D'UN SIÈCLE, AUPRÈS DES GÉNÉRATIONS QUI SE SUCCÈDENT.

Pourquoi demandons-nous une cotisation ?

Parce qu'être adhérent c'est s'engager. Le CIQ, animé par des bénévoles et soucieux de son indépendance, ne souhaite pas dépendre que de subventions. Le montant des adhésions aide à couvrir une partie des dépenses qu'entraînent des actions telles que le journal du quartier, le site internet (ciq.chateaugombert.org), les manifestations festives et culturelles, etc.

Vous pouvez contribuer à aider le CIQ à défendre vos intérêts et continuer à accomplir en toute liberté ses missions d'utilité publique.

Cotisation : particuliers 10 €, copropriété 5€ (par logement). Déduction des impôts : 66%

N'attendez pas pour nous rejoindre, les adhésions se prennent tout au long de l'année.



BULLETIN D'ADHÉSION

Le CIQ est là pour vous représenter avec pour seul objectif : la défense de notre quartier et son insertion harmonieuse dans la ville. Il est là aussi pour instaurer un lien avec les élus et les administrations, pour les alerter sur nos problèmes, pour leur faire prendre en compte la vision de ceux qui y vivent.

Conserver la qualité de vie, sauvegarder les intérêts communs mais aussi participer au développement de la ville de Marseille constituent des priorités pour notre CIQ.

N'hésitez pas à nous rejoindre car nous avons besoin de votre soutien pour renforcer notre action. Chaque présence est importante, chaque idée mérite attention et discussion : **REJOIGNEZ-NOUS POUR AGIR ET NE PAS SUBIR**

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Adresse mail :

J'adhère aux statuts du CIQ et verse, en espèces ou par chèque à l'ordre du CIQ CHÂTEAU-GOMBERT, la somme minimum de 10 euros (copropriété : 5€ par logement).

Déduction des impôts : 66%, justificatif sur demande (ex 10€ versés, déduction de 6,6€)

Date du paiement :

chèque espèces

Fait à Marseille, le

Signature :

L'adhésion au CIQ autorise de fait la diffusion des images se rapportant aux actions qu'il organise, sur lesquelles je pourrais figurer. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association pour permettre la diffusion des informations du CIQ. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations enregistrées, veuillez-vous adresser au président. Nous vous informons que 66% du montant de votre cotisation au CIQ de CHÂTEAU-GOMBERT sont déductibles dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Pour bénéficier de cette déduction, vous devez faire la demande par mail du reçu fiscal (cerfa 11580*03), nous vous renverrons le reçu rempli.

AGIT DEPUIS 1921

CIQ de Château-Gombert, 35 avenue de Château-Gombert – 13013 MARSEILLE

contact@ciq.chateaugombert.org / www.ciqchateaugombert.org / facebook.com/ciq.chateaugombert

Association reconnue d'utilité publique par adhésion à la Confédération des CIQ de Marseille et des communes environnantes.